

ARRÊTÉ NO. 245

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DE
ZONAGE DE CARAQUET**

En vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'urbanisme, le Conseil municipal de Caraquet, dûment réuni, adopte ce qui suit :

L'Arrêté no. 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » est modifié en supprimant l'alinéa 10.2.1.1a)(i) et en le remplaçant comme suit :

- « (i) exploitation agricole ou horticole regroupant toute culture de fruits, légumes ou autres végétaux aux conditions que la Commission d'aménagement peut imposer en vertu de l'article 34 (4) c) et 34 (5) relativement à une fin particulière en vertu de la Loi sur l'urbanisme;»

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : LE 8 SEPTEMBRE 2008
DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : LE 8 SEPTEMBRE 2008
LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : LE 22 SEPTEMBRE 2008
TROISIÈME LECTURE (par son titre)
et adoption : LE 22 SEPTEMBRE 2008

Le maire, Antoine Landry



Le secrétaire municipal, Éric A. Haché



*This instrument purports
to be a copy of the original
registered or filed in the
Gloucester County
Registry Office New Brunswick*

26250911
Number-numéro

*Exemplaire présenté comme
copie conforme à l'instrument
enregistré ou déposé au
bureau d'enregistrement du
comté de Gloucester, Nouveau-
Brunswick*

2008-10-01
date